

Octobre 2020

Infos Levens



Journal d'information municipale

MAIRIE DE LEVENS - 5 Place de la République - 06670 LEVENS - tel 04.93.91.61.10 - www.levens.fr



Le recensement de la population se déroulera sur l'ensemble du territoire de la commune de Levens du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Avant la collecte

Votre commune recrute les agents recenseurs.

L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.

Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser.

Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte

Le Maire signe le récapitulatif de l'enquête.

La commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population au maire et au grand public.

À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au Conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Connaître la population légale de votre commune sur le site Insee.

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

**OFFRE
D'EMPLOI**

**RECHERCHONS
AGENT.E.S
RECEUR.E.S
janvier 2021**



RECENSEMENT
de la population 2021
www.le-recensement-et-moi.fr



La commune recrute des agents recenseurs qui seront munis d'une carte officielle, afin de collecter les informations nécessaires au recensement.

Le recrutement aura lieu dans le courant du mois de novembre 2020, des formations étant prévues dès le début de l'année 2021.

Vous êtes disponible, discret, organisé, méthodique, vous avez une bonne capacité relationnelle, vous êtes réactif, vous ne rencontrez aucune difficulté à remplir des dossiers administratifs :

Adressez dès à présent, en mairie de Levens, à l'attention de M. le Maire, votre lettre de motivation accompagnée d'un CV en confirmant que vous êtes bien disponible dès le début de l'année 2021.

Info Levens

Édition Octobre 2020

Mairie de Levens

• Accueil du public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
fermée le mardi après-midi

Mairie / Agence postale de Plan du Var*

• Accueil du public de 8h30 à 12h



Ce numéro d'appel unique, à destination des habitants des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, a pour but de rendre le service public plus efficace, plus simple et plus proche des citoyens, vous pouvez appeler le 3906 pour poser toute question portant sur:

la propreté, l'éclairage, les déchets, la voirie, les espaces verts, l'assainissement ...



Régie Eau d'Azur
(pôle Moyen-Pays)

Agence du Moyen Pays

2458 Route de la Zone Artisanale de la Grave
06510 Carros

Accueil de 8h-12h et 13h-16h30

Tél. : 09 69 36 05 06

(prix d'un appel local)

7j/7 24h/24

Depuis l'étranger

+33(0)4 93 96 10 82

rea.eaudazur.com

AU SOMMAIRE

- L'Edito
- Le Conseil municipal
- Les Actualités
- Les Ecoles
- Les Commémorations
- Les Evènements
- L'Agenda
- L'Etat Civil

Suivez la commune de Levens sur le net



MAIRES & CITOYENS



LES TRAVERSES

Groupe Valophis
— LA MAISON FAMILIALE —
DE PROVENCE

0 800 712 912 Service & appel gratuits

maison-familiale-de-provence.fr

Une TVA réduite à 5,5 % au lieu de 20 %

Une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans.

Pas d'appel de fonds avant la date d'emménagement,

Une garantie de rachat et de relogement en cas de difficultés (sous conditions).

Le programme immobilier comprend 52 logements du 2 pièces au 4 pièces.

www.maison-familiale-de-provence.fr

GRENELLE ENVIRONNEMENT
REGLAMENTATION THERMIQUE 2012

Une réalisation RT 2012, conçue pour une qualité de vie durable!

Conformément au Grenelle de l'environnement, la Réglementation Thermique 2012 a pour objectif de limiter la consommation énergétique des bâtiments neufs. C'est pour vous la garantie d'habiter un logement économe en énergie, en matière de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, et respectueux de l'environnement, pour un confort de vie vraiment durable...

<=50	A	LES TRAVERSES
51 à 90	B	
91 à 150	C	
151 à 230	D	
231 à 330	E	
331 à 450	F	
> 450	G	

Values en kWh/m²/an SHON concernent la consommation en chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et éclairage des locaux. *epi: énergie primaire.



Levensois, Levensoises,

On se retrouve après une saison estivale qui a été au diapason de la situation sanitaire. Quelques événements festifs et sportifs ont, malgré tout, pu être maintenus, apportant ainsi un peu de joie dans nos vies bouleversées.

Je tiens à remercier le Comité des Fêtes et la délégation Culture soutenue par le Conseil Départemental dans le cadre des Estivales ainsi que les artistes qui ont été au rendez-vous pour nous faire oublier, le temps d'un spectacle, cette période compliquée que nous traversons.

Merci aussi à chacun d'entre vous, Levensoises et Levensois pour votre civisme et votre sens des responsabilités dans respect des consignes sanitaires imposées par la COVID 19.

Je n'oublie pas non plus votre compréhension aux décisions parfois difficiles que mon équipe et moi-même avons dû prendre, empêchant certaines activités estivales, d'habitude incontournables.

Les équipes d'animation ont proposé aux enfants du Centre de Loisirs un programme original et attrayant auquel chaque jeune vacancier a adhéré avec enthousiasme.

Quant aux travaux, certains ont avancé d'autres ont pu se terminer comme par exemple l'encorbellement des Traverses, sécurisant ainsi l'acheminement piétonnier sur ce secteur dangereux.

Notre fête patronale de Saint-Antonin, un peu particulière cette année, s'est clôturée par l'annonce de notre Député Eric Ciotti, Président de la Commission des Finances du Département, de la création d'un collège à Levens, annonce ovationnée par l'assistance.

Enfin, je vous adresse mes remerciements les plus chaleureux et ma sincère reconnaissance pour votre mobilisation générale et votre solidarité sans faille en faveur de nos voisins du haut-pays dans les vallées sinistrées par cette terrible tempête de début octobre.

Mes pensées vont aussi aux nombreuses familles touchées dans leur cœur en les assurant, bien sûr, de tout le soutien de Levens. « La machine France, comme l'a dit mon collègue maire de Tende, s'est mise en marche » mais, à plus petite échelle, et dans un grand élan d'amitié, la machine Levens n'a pas failli.

Merci encore du fond du cœur d'avoir répondu à nos appels avec autant de générosité.

Votre maire
Antoine Veran

Compte rendu du Conseil municipal du 26 mai 2020**Dossier n°1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2020 : ELECTION DU MAIRE.**

Monsieur Jean-Louis MORENA, le doyen d'âge des membres du conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que le quorum était atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a déclaré installés M. Antoine VERAN, Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, M. Patrick MARX, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne DELAMARQUE, Mme Jeanne PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Aline BAILLOT, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, Mme Isabelle CHEMIN, M. Nicolas BRAQUET, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Etaient présents : M. Antoine VERAN, Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, M. Patrick MARX, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne DELAMARQUE, Mme Jeanne PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Aline BAILLOT, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, Mme Isabelle CHEMIN, M. Nicolas BRAQUET.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 27 / votants : 27.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9 et L.2122-10 ;

VU les résultats de l'élection du 15 mars 2020 portant renouvellement général du conseil municipal de la Commune de Levens ;

Considérant la convocation des membres du conseil municipal en date du 19 mai 2020 ;

Considérant la candidature déclarée, à savoir : - Monsieur Antoine VERAN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne27

A déduire : bulletins blancs 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés26

Majorité absolue14

Monsieur Antoine VERAN a obtenu 26 voix. Monsieur Antoine VERAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Dossier n° 2 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2020 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS A ELIRE

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil municipal.

[Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité](#)

Dossier n° 3 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2020 : ELECTION DE HUIT ADJOINTS.

- Liste Vivre Levens - Antoine VERAN :

- 1. Mme Michèle CASTELLS

- 2. M. Thierry MIEZE

- 3. Mme Ghislaine BICINI

- 4. M. Patrick MARX

- 5. Mme Ghislaine ERNST

- 6. M. Jean-Claude GHIRAN

- 7. Mme Monique DEGRANDI

- 8. M. François Dominique SEINCE

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote 3 Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne27
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés27
Majorité absolue14

- la liste Vivre Levens - Antoine VERAN a obtenu 27 voix ;
- la liste Antoine VERAN a obtenu la totalité des suffrages exprimés ; - sont ainsi proclamés élus aux postes d'adjoints :
- au poste de 1er adjoint : Mme Michèle CASTELLS
- au poste de 2ème adjoint : M. Thierry MIEZE
- au poste de 3ème adjoint : Mme Ghislaine BICINI
- au poste de 4ème adjoint : M. Patrick MARX
- au poste de 5ème adjoint : Mme Ghislaine ERNST
- au poste de 6ème adjoint : M. Jean-Claude GHIRAN
- au poste de 7ème adjoint : Mme Monique DEGRANDI
- au poste de 8ème adjoint : M. François Dominique SEINCE

Dossier n° 4 - POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

[Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat :](#)

Dossier n° 5 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

[Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité](#)

De fixer à seize, outre le Président, le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (huit membres élus par le Conseil municipal en son sein, huit membres nommés par le Maire)

Dossier n° 6 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : ELECTION DES MEMBRES

La liste Vivre Levens - Antoine VERAN a obtenu 27 voix représentant la totalité des suffrages exprimés ;

- sont ainsi proclamés élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :
- Mme Aline BAILLOT
- Mme Maïmouna BONNEFOND
- M. Michel BOURGOGNE
- Mme Monique DEGRANDI
- Mme Ghislaine ERNST
- Mme Evelyne DELAMARQUE
- Mme Sonia MARTIN CASANOVA
- Mme Jeanne PLANEL

Dossier n° 7 - ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DU SIVOM VAL DE BANQUIERE

[Après avoir procédé au vote, sont élus membres siégeant au sein du Sivom Val de Banquière, à l'unanimité :](#)

- délégués titulaires :
- M. Antoine VERAN
- M. Georges REVERTE

- délégués suppléants :
- M. Eric GIRARD
- M. Didier GIORDAN

**Retrouvez les vidéos et détails des
Conseils municipaux sur www.levens.fr**

Compte rendu du Conseil municipal du 10 juin 2020

Dossier n° 1 - Présenté par Mme Michèle CASTELS : FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de minorer le taux de l'indice brut terminal de la fonction publique permettant d'établir l'indemnité de fonction de M. le Maire comme suit :

le taux de l'indice brut terminal de la fonction publique du Maire est fixé à 47 %, représentant une indemnité mensuelle brute de 1828.02 € ;

- de porter l'entrée en vigueur de la présente délibération à la date de l'élection du Maire, soit le 26 mai 2020 ;
- de préciser que l'indemnité sera revalorisée au fur et à mesure de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

Dossier n° 2 - Présenté par Mr le Maire : FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre les dispositions suivantes :

- Les indemnités maximales votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions d'élu sont calculées en appliquant le pourcentage du barème lié à la population de la commune à la valeur de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (Indice Brut : 1027 et Indice Majoré : 830) ;
- Les adjoints attributaires de délégations de fonction percevront une indemnité de fonction égale à 14.15 % de l'Indice Brut Terminal 1027, représentant une indemnité mensuelle brute de 550.35 €, étant précisé qu'en cas de retrait de la délégation, l'indemnité ne sera plus allouée ;
- Monsieur Michel Bourgogne, Madame Danièle Tacconi, Madame Jeanne Planel, Monsieur Nicolas Braquet, conseillers municipaux, bénéficieront au titre de leurs délégations de fonction d'une indemnité mensuelle brute de 550.35 €, soit 14.15 % de l'Indice Brut terminal 1027, étant précisé qu'en cas de retrait de la délégation, l'indemnité ne sera plus allouée ;
- L'entrée en vigueur de la présente délibération et le versement des indemnités sont fixés à la date d'installation du conseil municipal et à l'élection des adjoints, soit le 26 mai 2020. – Les indemnités seront revalorisées au fur et à mesure de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

Dossier n° 3 - Présenté par Mr le Maire : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

La liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres est composée de membres titulaires et de membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste et par vote à bulletin secret.

Sont élus : Liste Antoine VERAN

Titulaires :

- M. Nicolas BRAQUET
- Mme Monique DEGRANDI
- M. Jean-Claude GHIRAN
- Mme Danièle TACCONI
- M. Eric BERNIGAUD

Suppléants :

- M. François Dominique SEINCE
- M. Michel BOURGOGNE
- M. Eric GIRARD
- M. Régis GUILLAUME
- M. Jean-Louis MORENA

Dossier n° 4 - Présenté par Mr le Maire : ELECTION DES DELEGUES SIEGEANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM)

Le Conseil municipal a procédé à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du SICTIAM comme suit :

délégué titulaire :

- M. Eric GIRARD

délégué suppléant :

- M. Eric BERNIGAUD

Dossier n° 5 - Présenté par Mr le Maire : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité, en qualité de correspondant Défense :

- M. Didier GIORDAN

Dossier n° 6 - Présenté par Mr le Maire : AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES EN VUE DE L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE E N°1240 SITUEE AU LIEU-DIT PORTE ROUGE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame Lucile RAMPI à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle E n°1240 ;
- de charger le Maire de signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'obtention de cette autorisation.

Dossier n° 7 - Présenté par Mr le Maire : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE D n°1684p SITUEE AU LIEU-DIT « LES PRES » APPARTENANT LA SCI RANCH C, REPRESENTEE PAR MONSIEUR GEORGES CHIODI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'acquérir à l'euro symbolique la parcelle D n°1684p d'une surface totale de 170 m² appartenant à la SCI RANCH C, représentée par Monsieur Georges CHIODI ;
- De prendre en charge l'ensemble des frais attenants à cet acte (frais de publication d'acte...) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette acquisition ; - De confier à Maître Genevet, Notaire à Levens, la rédaction dudit acte.

Dossier n° 8 - Présenté par Mr le Maire : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE D n°1671 SITUEE AU LIEU-DIT « LES PRES » APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME ZOCCALI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir à l'euro symbolique la parcelle D n°1671 d'une surface totale de 136 m² appartenant à Monsieur et Madame ZOCCALI ;
- De prendre en charge l'ensemble des frais attenants à cet acte (frais de publication d'acte...) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette acquisition ;
- De confier à Maître Genevet, Notaire à Levens, la rédaction dudit acte.

Dossier n° 9 - Présenté par Mr le Maire : ACQUISITION AMIABLE DU FONCIER DE LA FUONTE, PARCELLES G N° 23 ET G N° 27 APPARTENANT A MESDAMES CASALEGNO AU TITRE DE LA VALEUR PATRIMONIALE, PAYSAGERE, AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles appartenant à Mesdames CASALEGNO Section G n° 23 pour 455 m², G n° 27 pour 30 777 m² Au prix total de quatre-vingt mille euros (80 000 €) ;
- de charger Maître Cédric GENEVET, notaire à Levens, de passer l'acte notarié nécessaire à l'aboutissement de cette acquisition ;
- de solliciter le Conseil Régional Paca ainsi que le Conseil départemental pour l'obtention de subventions pour cette acquisition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes avec les propriétaires, à accomplir toute formalité administrative subséquente, et en général toute pièce consécutive à l'exécution de la présente délibération.
- de prévoir les sommes nécessaires à la conclusion de cette opération au budget 2020

Dossier n° 10 - Présenté par Mr le Maire : ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 840, AVENUE GENERAL DE GAULLE APPARTENANT AUX HOIRS RATTO-GENDRE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ACQUISITION FONCIERE REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir l'ensemble de la propriété sise 840, avenue du Général de Gaulle appartenant aux hoirs RATTO - GENDRE, au prix de deux cent soixante-quatorze mille deux cent cinquante euros (274 250 €), comportant les parcelles : - AC 220 pour 343 m², comportant un bâtiment d'habitation, - AD 221 pour 453 m², - AD 222 pour 172 m², - AD 223 pour 175 m², - AD 224 pour 239 m², - AD 225 en partie, pour 285 m²
- D'établir une étude de faisabilité pour la réalisation d'un programme d'habitat mixte à intégrer dans une opération d'acquisition amélioration de logements locatifs sociaux conventionnés avec la Métropole Nice Côte d'Azur, ;
- De charger l'office notarial de Levens, Maître GENEVET, de passer l'acte notarié nécessaire à l'aboutissement de l'acquisition desdites parcelles et d'autoriser M. Le Maire à le signer et à accomplir toute formalité administrative subséquente, et en général toute pièce consécutive à l'exécution de la présente délibération.
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Etat, Région, Département, les subventions au titre de l'acquisition foncière et des travaux ;
- De prévoir les sommes nécessaires à la réalisation de cette acquisition au budget principal 2020 de la commune.

Dossier n° 11 - Présenté par Mr le Maire : VENTE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES G n°612 ET G n°614 SITUEES 620 D, CHEMIN RENE POUCHOL - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

[Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :](#)

- D'autoriser Monsieur et Madame IMBERT à demander l'autorisation de défrichement sur les parcelles G n°612 et G n°614 ;
- D'autoriser Monsieur et Madame IMBERT à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles G n°612 et G n°614 ;
- De charger le Maire de signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'obtention de ces autorisations ;
- D'autoriser le Maire à vendre les parcelles G n°612 et G n°614 à Monsieur et Madame IMBERT au prix de cent quatre-vingt mille euros (180 000 €) ;
- De confier à Maître Genevet, Notaire à Levens, la rédaction de l'acte de vente incluant l'établissement des servitudes réciproques, après obtention du permis de construire.

Dossier n° 12 - Présenté par Mr le Maire : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AC n°330 SITUEE CHEMIN DE LA GUMBA - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

[Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :](#)

- De rapporter la délibération n°5 du 28 mai 2019 ;
- D'autoriser Monsieur CAROD à demander l'autorisation de défrichement sur une partie de la parcelle AC n°330 ;
- D'autoriser Monsieur CAROD à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur l'ensemble de l'unité foncière communale ;
- De charger le Maire de signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'obtention de ces autorisations ;
- D'autoriser le Maire à vendre environ 1570 m2 de la parcelle AC n°330 à Monsieur CAROD au prix de cent vingt mille euros (120 000 €) ;
- De confier à Maître Genevet, Notaire à Levens, la rédaction de l'acte de vente incluant l'établissement de la servitude de passage, après obtention du permis de construire.

Dossier n° 13 - Présenté par Mme CASTELLS : REGLEMENT DE FORMATION DE LA COMMUNE DE LEVENS

[Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :](#)

- D'abroger le règlement de formation instauré par la délibération n°12 du 8 juin 2010.
- D'approuver le règlement de formation

Dossier n° 14 - Présenté par Mme CASTELLS : PLAN DE FORMATION 2020 – 2021 DE LA COMMUNE DE LEVENS

[Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de formation des agents de la commune de Levens](#)

Dossier n° 15 - Présenté par Mme CASTELLS : CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDEMIE DE COVID-19

[Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :](#)

- d'attribuer une prime aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire du 24 mars au 10 juillet 2020 selon les critères ci-dessous :
Pour les services administratifs, du fait de contraintes supplémentaires engendrant un surcroît de travail, d'assurer la continuité de service et de gérer la crise au niveau communal.
Pour la police municipale, du fait de la participation active aux mesures de prévention et de contrôle durant la période de confinement et plus largement d'état d'urgence sanitaire ;
- de verser en une fois sur la paie du mois de juin, cette prime exceptionnelle exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales qui ne pourra dépasser 1000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels permettant de fixer le montant de cette prime pour les agents bénéficiaires.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2020

Dossier n° 16 - Présenté par Mme PLANEL : CANTINES SCOLAIRES DES ECOLES COMMUNALES MATERNELLE, ELEMENTAIRE ET PRIMAIRE – ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERI ET EXTRA SCOLAIRES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR UNIQUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De modifier le règlement intérieur unique des cantines scolaires et des accueils de loisirs sans hébergement péri et extra scolaires actuellement en vigueur ;
- D'approuver le projet de règlement intérieur unique des cantines scolaires et accueils de loisirs sans hébergement péri et extra scolaires;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

Dossier n° 17 - Présenté par Mme PLANEL : SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) "PERISCOLAIRE" ET "EXTRASCOLAIRE" SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes des deux conventions d'objectifs et de financement de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes "périscolaire" et "extrascolaire", conclues du 01/01/2020 au 31/12/2021, selon les projets;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes-Maritimes.

Dossier n° 18 - Présenté par M. MARX : ATTRIBUTION DES INDEMNITES COMMUNALES AUX AGENTS DU CADASTRE AU TITRE DE L'ANNEE 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer à Mademoiselle Valérie PERSELLO l'indemnité communale de conseil d'un montant de 45.02 euros ;
- d'allouer à Madame Marie-Christine LALANE l'indemnité communale de conseil d'un montant de 51.90 euros ;
- d'allouer à Madame Aurélie CICERO l'indemnité communale de conseil d'un montant de 86.02 euros ;
- d'allouer à Monsieur Clément RAZAFIMAHANDRY l'indemnité communale de conseil d'un montant de 182.94 euros ;
- d'allouer à Monsieur Jean-Marc TRINH l'indemnité communale de conseil d'un montant de 91.47 euros ;
- Représentant la somme totale de 457.35 €
- d'inscrire au budget en cours les crédits nécessaires.

Dossier n° 19 - Présenté par M. MARX : OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LES PETITS MUSICIENS DE LEVENS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 5000 € à l'association Les Petits Musiciens de Levens, étant précisé que ce financement constitue une avance sur la subvention 2020 à laquelle peut prétendre ladite association au titre de son activité et qu'elle remboursera ce financement si l'activité est définitivement interrompue.

Dossier n° 20 - Présenté par M. MARX : REMISE GRACIEUSE - REGLEMENT DE LOYERS D'ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX INSTALLES DANS LES LOCAUX DE LA COMMUNE, EXONERATION DU REGLEMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DROITS DE PLACE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'effectuer une remise gracieuse du règlement des loyers de la SAS Babi et de la SARL Exmocom, installées dans les locaux de la commune : du 1er avril au 31 mai 2020 (recette article 752-70 du budget, compensée par une dépense à l'article 6748 – 020) ;
- D'exonérer le règlement de l'occupation du domaine public des terrasses ou emplacements octroyés aux bars Le Masséna, Babi, Lou Nanna, et au commerce de Me Douté, du magasin de fleurs "De fleurs en aiguilles", du camion pizza "La Boulega", du banc de légumes de M. Daissemin : du 1er mars au 31 mai 2020 (régie "occupation du domaine public") ;
- D'exonérer le règlement des droits de place du marché dominical de l'ensemble des commerçants non sédentaires : du 1er mars au 31 mai 2020 (régie "droits de place").

Dossier n° 21 - Présenté par M. MARX : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le Conseil municipal :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) de la Commune de Levens pour l'exercice 2020 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Compte rendu du Conseil municipal du 23 juin 2020**Dossier n° 1 - Présenté par M. Patrick MARX : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019**

Après en avoir délibéré, Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2019

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2019	5 883 964.91 €	3 547 173.21 €
Dépenses 2019	5 056 825.46 €	3 576 889.37 €
Résultat 2019	827 139.45 €	- 29 716.16 €
Excédent ou déficit reporté	0 €	539 082.51 €
Résultat de clôture 2019	827 139.45 €	509 366.35 €

Dossier n° 2 - Présenté par M. Patrick MARX : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2019	5 883 964.91 €	3 547 173.21 €
Dépenses 2019	5 056 825.46 €	3 576 889.37 €
Résultat 2019	827 139.45 €	- 29 716.16 €
Excédent ou déficit reporté	0 €	539 082.51 €
Résultat de clôture 2019	827 139.45 €	509 366.35 €

Dossier n° 3 - Présenté par M. Patrick MARX : APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2020 A ALLOUER AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

AMSL trial, AAR, AFSEP Sclérose en plaque, Amicale du personnel communal, Amicale des sapeurs forestiers, Amicale des sapeurs-pompiers de Levens, Amicale des sapeurs-pompiers de Plan du Var, Association Tribunal pour enfants de Grasse, Avenir sportif levensois, Banque Alimentaire des A.M, Bela Diei Silat Académie, Cercle républicain St Antoine, Chiens guide d'aveugles, Collège J. Franco à Saint Etienne de Tinée : Association sportive, Collège J. Franco, Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : Foyer OCCE, Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : sport, Collège de Tourrette Levens : Foyer socio-éducatif, Collège de Tourrette Levens sport, Collège de Tourrette Levens FCPE Parents d'élèves, Coopérative oléicole, Escale, Judo club levensois, NCA Initiative, Protection civile, Scouts de France, Secours catholique, Société de chasse St Hubert, Team Trial Levens et Tennis Club

Dossier n° 4 - Présenté par Mr le Maire : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

de voter les taux d'imposition de taxes foncières 2020 ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,78 %

Dossier n° 5 - Présenté par Mr Patrick MARX : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

	Fonctionnement €	Investissement €	
		Reports	Nouveaux crédits
Recettes 2020	4 169 000.00	1 471 915.00	3 749 397.80
Dépenses 2020	4 169 000.00	2 309 850.00	2 702 800.00
<i>Dont solde d'exécution reporté</i>	0	<i>Dont solde positif d'exécution reporté</i>	509 366.35

Dossier n° 6 - Présenté par M. Patrick MARX : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne les 32 personnes suivantes parmi lesquelles Monsieur le Directeur des Finances Publiques désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants :

Georges GAMBINI, Nicolas BRAQUET, Paulette BOTHEREL, Robert RICHARD, Raymond PIGGIO, Jean-Claude GHIRAN Michel BOURGOGNE, Danièle TACCONI, Michel VESTRI, Henri MICELLIS, Martine ORGERET, Beatrice CONDELLO, Henri MALAUSSENA, Claude MENEVAUT, Denis MAUNIER, Jacques LANERY, Jean-Louis MORENA, Georges REVERTE, Ghislaine ERNST, Christian PORTANELLY, Jean-Luc LASSOUQUE, Nicolas PLANEL, Jean-Jacques BOYER, Sophie LALOUM, Carine CARUSO, Eric BERNIGAUD, Pascale DELEUSE, Didier GIORDAN , Alain DODY, Robert KOFMAN, Marcel PLANEL, Frédérique MAZZERBO.

Dossier n° 7 - Présenté par Mme Michèle CASTELS : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les modifications au tableau des effectifs ;
- D'établir le nouveau tableau des effectifs;
- D'inscrire les montants nécessaires au budget 2020 ;

Dossier n° 8 - Présenté par M. le Maire : ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES PASTORALES - APPROBATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES DELEGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le principe d'adhésion de la commune de LEVENS à la Fédération Nationale des Communes Pastorales ;
- D'approuver les statuts de cette association ;
- De désigner M. Jean-Claude GHIRAN comme délégué de la commune auprès de la Fédération Nationale des Communes Pastorales et M. Eric GIRARD, comme délégué suppléant.

Dossier n° 9 - Présenté par M. le Maire : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COLLECTIVITE AU SEIN DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES (FNCOFOR) ET DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES AM (COFOR06)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner M. Jean-Claude GHIRAN comme représentant titulaire et M. Eric GIRARD comme représentant suppléant au sein de la Fédération des Communes Forestières et de l'association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes.

Dossier n° 10 - Présenté par M. le Maire : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE DE LEVENS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS – ANNEE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants, tels que définis dans le projet de convention annexé ;
- de verser à la fondation 30 millions d'amis la somme de 1 400 €, pour l'année 2020 ;
 - de prévoir la somme au budget en cours

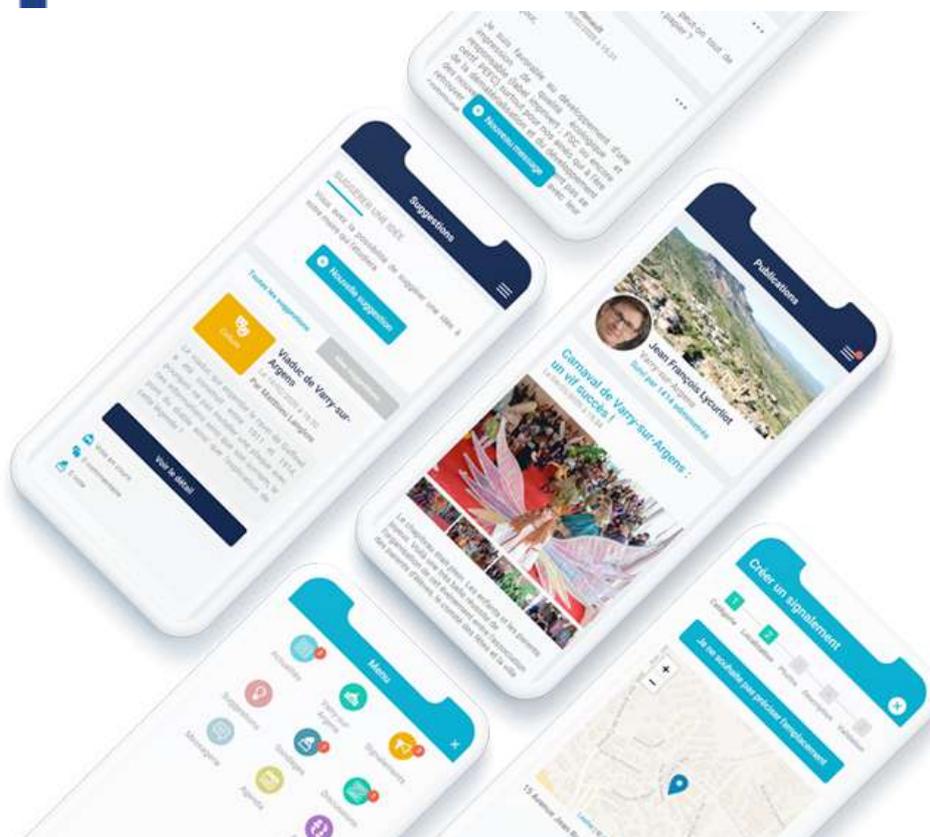
Dossier n° 11 - Présenté par Mr le Maire : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES CONCERNANT LA PARCELLE AH n°120 AU PLAN DU VAR

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les modalités du montage de cette opération, telles que définies dans le projet de convention;
- d'acter l'acquisition par la commune, au terme de l'opération d'extension et de restructuration du bâtiment départemental de la MDD, réalisée par le Département des Alpes-Maritimes, de la parcelle nue, cadastrée AH n°120 au prix de 318 888.09 €.



MAIRES & CITOYENS



Une plateforme de démocratie participative gratuite et modulaire.

- 📰 Actualités communales
- 📧 Alertes et campagnes SMS
- 🗳️ Boite à idées et entraides
- ✉️ Sondages
- 📢 Signalements
- 💬 Groupes de discussion

👉 <https://mairesetcitoyens.fr>

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



Un été artistique.

Au Centre de Loisirs, l'art sous toutes ses formes et le sport sont à l'honneur.

Au programme: architecture, musique, danse, magie, peinture, sculpture, poterie mais aussi randonnées, jeux d'eau, tir à l'arc, jeux sportifs

De quoi s'amuser avec les copains encadrés par une équipe d'animation qui a su adapter ses pratiques dans le contexte particulier qu'on connaît pour le plaisir de tous.



ETE CULTUREL AU CENTRE DE LOISIRS DE LEVENS.

Le Ministère de la Culture a souhaité rendre possible dès l'été le retour aux pratiques artistiques, et notamment dans les lieux de loisirs et de vacances des enfants et des jeunes. Facteur de rassemblement et de lien social, la culture offre ce temps d'expérience collective et de partage d'émotions.

La Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé aux structures de loisirs et de vacances accueillant des mineurs pendant les mois de juillet et août de recevoir un artiste pendant une semaine pour un partage d'expérience de la création artistique sur le thème « ROUVRIR LE MONDE ».

A la demande de la Direction du Centre de Loisirs de Levens, du 3 au 7 août, Romina Romay a animé l'atelier "Rouvrir le Monde avec l'Écologie Sonore et la Pratique musicale collective". Un émerveillement pour les enfants.

Romina Romay est compositrice et pianiste improvisatrice.

Diplômée de Piano - Foba-Conservatoire Foba Julian Aguirre -, de la "Licenciatura" des Arts Musicaux, orientation en composition - Université Nationale des Arts de Buenos Aires. Titulaire du Master en Performance et Composition de la Musique Contemporaine -CNSMD de Lyon. Son intérêt se porte sur des thèmes liés à la nature, au multiculturalisme, au développement durable et aux formes de vitalité dans la musique. Outre son doctorat, elle mène des actions pédagogiques en tant que médiatrice art/science. "

Du 10 au 14 août, Marc Chevalier, artiste plasticien a invité les enfants à reproduire en céramique (ou en argile sans cuisson) tous les os d'un squelette humain en dupliquant élément par élément un « oscar de cours de médecine ». Et, à partir de ça, inventer le squelette d'une Chimère en modifiant la forme des os tout en en conservant l'ordre. Puis on le dissimule dans la nature comme s'il s'agissait d'un fossile.



La Maison Des Jeunes : ETE 2020

La Maison Des Jeunes a proposé un panel d'activités varié tout au long de la période des vacances scolaires de Juillet & Août. Malgré les conditions d'accueil particulières liées au COVID-19, l'équipe d'animation a adapté son fonctionnement et ses sorties. Toutes les sorties se sont déroulées en extérieur dans le respect des gestes barrières. De ce fait, nous sommes souvent allés en montagne participer à des activités de pleine nature.

Le planning des activités des 7 semaines a été co-construit avec les groupes d'ados : en effet, tous les lundis, ils se réunissaient pour créer le programme de la semaine.

Durant les 2 mois, ils ont participé à de multiples activités : Accrobranche à Peira Cava, Dévalkart à Turini, Baignades en rivière dans l'Estéron, Randonnées dans le Mercantour, Course d'orientation à Belvédère, Tir à l'Arc, Activités Culinaires, Jeux Sportifs, Soirée à thème...



Maison des Jeunes de Levens au Grand Pré
Responsable: Cédric Pallini tel: 06 26 46 37 94

DÉCONFINEMENT :

Optez pour le vélo !



La Métropole Nice Côte d'Azur vous aide :

50%

**du prix d'achat d'un
vélo mécanique**

(plafonné à 100 €) pour l'acquisition d'un vélo
neuf à propulsion humaine *

25%

**du prix d'achat d'un
vélo électrique**

(plafonné à 200 €) pour l'acquisition d'un vélo
à assistance électrique *

*Pour bénéficier de cette aide et connaître toutes les conditions d'attribution :
www.nicecotedazur.org/deplacement

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

La Métropole NCA vous aide dans l'acquisition de votre futur vélo, qu'il soit mécanique ou électrique !

Toutes les informations sur le site ↓
<http://nicecotedazur.org/deplacement>

Dépistage COVID-19

Les communes de l'arrière-pays niçois bénéficient de ce dispositif temporaire, qui a une capacité de 150 tests PCR (prélèvements nasaux) par jour. Il faisait escale vendredi 11 septembre à Levens.

Le déploiement du dépistage mobile a été décidé en Conseil des Maires de la Métropole, le 26 août.

Le Maire de Levens, Antoine Veran, avait opté pour que les patients prennent rendez-vous: *"Ça permet d'éviter les hypocondriaques. D'ailleurs, on a été noyé d'appels depuis deux jours et tout le monde n'est pas venu"*.

Lui, se montre très satisfait de l'opération: *"J'avais postulé dès que ça avait été annoncé. C'est un service de proximité. C'est plus convivial que les drives et il y a de l'information. Ça permet d'évacuer la rumeur, parce que c'est ça notre gros problème. Les gens disent:*

« Ils lancent le dépistage, c'est qu'il y a des cas de tous les côtés" alors qu'on n'en a eu que trois ».



Extrêmement fier de notre petit Levensois Alexis Icardo champion de France de VTT Enduro en Junior ainsi que vainqueur de la coupe de France !!! 🏆



Enduro World Series pour Florian Nicolai
La manche d'ouverture se déroula sous l'un des monuments les plus emblématiques d'Europe, le Cervin. 3e marche du podium et 2^e à Pietra Ligure.

Alexandre Ametis et Yoan Malaussena au rallye de la Vésudie LTRS qui s'est terminé par une 3e place. Félicitations à Yoan pour son 1er rallye



Florian Seguin pilote AMSL VTT LEVENS 5^e de la TransVesubienne50 et 3^e de sa catégorie



Bravo à tous les sportifs qui font briller les couleurs de notre commune



Florian, Rémi, Didier, Thierry, Dorian, Sofian, Gabriel, Nicolas...



Julien Monge et Devel des Verneds interprètent Marivaux avec le Théâtre National de Nice.

À l'initiative de la Ville de Nice et de Passionnément TNN, Muriel Mayette-Holtz, directrice du Théâtre National de Nice a proposé cet été 6 soirées de représentations en plein air: « Le jeu de l'amour et du hasard » de Marivaux

(sur la colline du Château à Nice, à Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer et pour la dernière à Aspremont). Magnifiquement interprétés autour de Gérard Holtz dans le rôle d'Orgon, par de jeunes et talentueux comédiens et Devel des Verneds le cheval de notre levensois : Julien Monge. « **Une véritable expérience sociologique**, une double intrigue ou tout est joué d'avance ! **Les comédiens embarquent les spectateurs dans une dynamique joyeuse** avec les mots tout en subtilité de la langue de Marivaux ».

Devel des Verneds a finement interprété son rôle, faisant ainsi honneur au monde équin levensois.

Une expérience inoubliable pour Julien.



10^e Triennale Internationale du Papier au Musée Charmey en Suisse, fondée en 1993 en collaboration avec l'artiste Viviane Fontaine.

Ce concours de renommée internationale met le travail artistique du papier à l'honneur. Ils étaient 379 artistes à postuler pour cette exposition. Le travail de l'artiste levensoise Michèle Grosse ainsi que celui de 71 artistes de 17 pays ont eu le plaisir d'être sélectionnés pour exposer du 27 juin 2020 au 28 février 2021.

L'œuvre de Michèle Grosse réalisée uniquement en papier et carton fait 1,67m de hauteur. Elle a imaginé une armure de samouraï féminine en s'inspirant des véritables armures mais en laissant libre cours à sa créativité. Son œuvre s'intitule Niji no Kujaku, ce qui signifie en japonais Le Paon Arc-en-Ciel. Ce nom est également celui de son Atelier-Galerie, Place de la Liberté à Levens, ouvert tous les jeudis et samedis après-midi à partir de 14h30 ou sur rendez-vous au 0603710013. Elle y expose ses tableaux, ses créations de bijoux et ses pliages en origami.

Ses pages Facebook où vous pouvez voir son travail : « Atelier Galerie Le Paon Arc-en-Ciel » et « Sensations colorées »



Mademoiselle Frangette, c'est l'histoire d'une infirmière passionnée de couture. Une passion transmise par sa grand-mère maternelle. Petite lorsqu'elle cousait à la machine, j'étais assise à côté d'elle et je l'admirai... Quel bonheur. Un jour je lui ai demandé de confectionner une robe de marié pour ma Barbie.. à quelque détails près la mienne y ressemble.

Vous devez vous demander pourquoi ce nom. C'est parti d'une coupe de cheveux. Un jour j'ai eu la belle idée de faire une frange. Le lendemain en arrivant au travail, un anesthésiste me dit « tiens voilà frangette ». C'est comme ça que m'est venu l'idée de donner le nom à Mademoiselle Frangette.

Le confinement m'a beaucoup aidée et m'a permis de me faire connaître. J'ai eu l'honneur de pouvoir confectionner des masques pour la clinique où je travaille, la famille et des amis. J'en ai envoyés un peu partout dans la France notamment à l'hôpital de Saint-Omer.

Mademoiselle Frangette, ce sont des créations pour petits et grands: des bavoirs, des lingettes lavables, des attaches tétines, des chouchous, des bandeaux et bien d'autres mignonneries.

Vous pourrez me retrouver sur:

Facebook : mademoiselle frangette
Instagram: @mademoisellefrangette

Pour découvrir mes créations, voici mon site internet
www.mademoisellefrangette.com



Dans le cadre d'une réunion à Nice et d'une cérémonie d'hommage aux victimes de l'attentat du 14 Juillet 2016, le nouveau Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin s'est rendu à la Gendarmerie de Levens en compagnie de Christian Estrosi, Maire de Nice, Président de la Métropole, Bernard Gonzalez, Préfet des Alpes-Maritimes, Éric Ciotti, Député et Charles-Ange Ginesy, Président du Conseil Départemental. Une rencontre avec les forces de sécurité intérieure pour réaffirmer la solidarité du gouvernement aux policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers.



Le sous-préfet, Yoann Toubhans, s'est déplacé à la mairie de Levens dont il a souhaité se rapprocher. Venir à la rencontre des élus est la démarche qu'a choisie le représentant de l'Etat pour établir des relations de confiance, côtoyer les besoins et les souhaits de la municipalité. Le Maire l'a reçu entouré de quelques élus. Ils ont participé à un entretien constructif qui s'est déroulé dans une bonne atmosphère de travail. La commune, particulièrement dynamique est située dans un secteur en développement économique. Il s'est informé des projets d'investissements en cours.



Un cheminement sécurisé pour les piétons grâce à un encorbellement et une chaussée habillée de neuf pour les automobilistes, voilà une partie du quartier des Traverses "relookée".

Ce chemin piétonnier sera poursuivi jusqu'au Grand Pré.



Démarrage officiel des travaux de l'opération Les Traverses

La Mairie de Levens, son équipe municipale, les commerçants et la Maison Familiale de Provence (MFP) se sont réunis le 29 juillet 2020 pour annoncer le démarrage des travaux de construction des Traverses:

103 logements dont 52 en accession PSLA (Prêt Social Location-Accession), 51 logements locatifs sociaux et des commerces (boulangerie, , restaurant traiteur, pharmacie, profession paramédicale...) répartis en 2 îlots aux formes urbaines diversifiées s'articulant autour d'une place centrale favorisant ainsi la convivialité dans ce nouvel espace de vie.

Le démarrage des travaux a commencé, pour une livraison fin 2021/début 2022



Travaux réalisés par la Métropole Nice Côte d'Azur et la Régie Eau d'Azur sur les réseaux d'eau potable, d'eau brute alimentant la fontaine, d'assainissement et pavage des ruelles du village (Rue Héraud, Rue de La Treille) pour améliorer le quotidien.



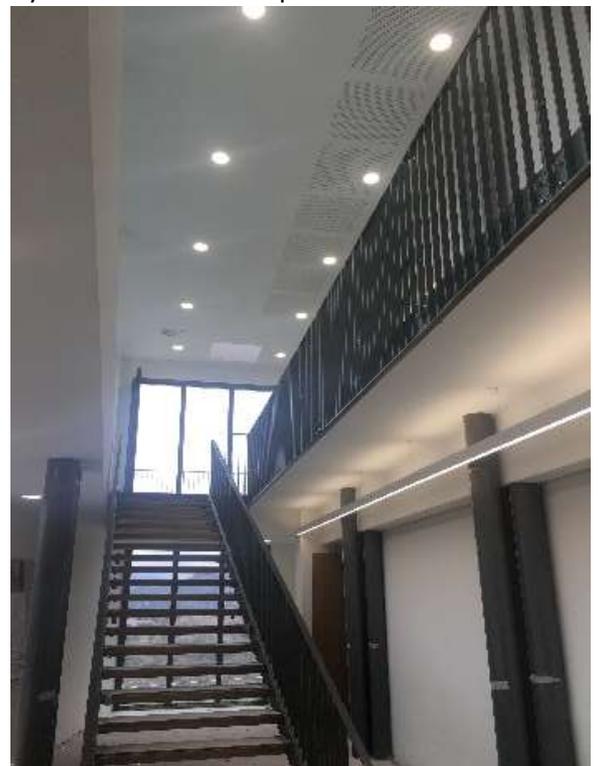
Respectons notre village qui s'embellit petit à petit, il n'en sera que plus agréable pour les habitants et pour les visiteurs !



Les équipements du parcours de santé au grand Pré, inaugurés par le Maire et le Conseil municipal.



Le Foyer Rural et le Jardin public

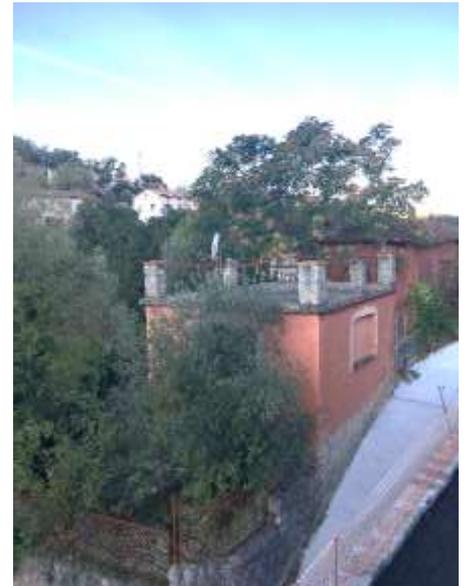


Réhabilitation de la salle de l'ancienne mairie et la réfection des menuiseries de l'immeuble



Acquisition d'une propriété au n° 840, Avenue Général de Gaulle pour un montant de deux cent soixante-quatorze mille deux cent cinquante euros (274 250 €).

L'objectif est de constituer une réserve foncière en vue d'édifier un bâtiment comportant des logements locatifs sociaux pour répondre aux orientations et objectifs énoncés par le Programme local de l'habitat 2017-2022 de la Métropole Nice Côte d'Azur et à la production par la commune de logements locatifs sociaux.



Création de 6 logements locatifs sociaux accessibles pour personnes à mobilité réduite et d'une salle polyvalente dans l'immeuble de l'ancien presbytère : démarrage du chantier dernier trimestre 2020.

Travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL Côte d'Azur Aménagement.



Création d'une station de relevage, permettant le raccordement à l'assainissement collectif, et réfection de voirie, Chemin René Pouchol.

Travaux réalisés par la Métropole NCA



La densification et l'extension urbaines ne doivent pas se réaliser au détriment des activités agricoles ; dans ce contexte, la commune souhaite poursuivre le développement de zones dédiées à l'agriculture.

En effet, les actions déjà entreprises par la collectivité en faveur de l'agriculture périurbaine, ont favorisé l'installation d'agriculteurs, renforcé l'économie locale, participé à la reconquête des espaces et à la lutte contre les incendies.

De nombreux sites en friche pourraient être mis en valeur. C'est dans ce contexte que la commune a acquis les biens cadastrés G n° 23 pour 455 m² et G n° 27 pour 30 777 m², en zone naturelle pour 80 000 €. Ces fonciers sont situés au pied du Mont Férion.

Les terres, objet de l'acquisition comportent un ouvrage de captage d'eau de source et un canal : "La Fuente", qui serait en capacité d'alimenter l'exploitation agricole de maraîchage du jeune agriculteur installé par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes qui jouxte les parcelles acquises.



Travaux de renforcement des réseaux d'eau potable, d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité et télécommunication et pose de candélabres, Quartier Sainte Claire et Route de la Grau. Cela concerne un linéaire total de 1105 mètres.



Jean-Jacques Carlin élu Président du SIVoM Val de Banquière



Le 19 juin s'est tenue la première réunion post-élections municipales pour le Comité du SIVOM Val de Banquière. Chacune des 12 communes membres y était représentée par deux délégués, eux-mêmes élus par leurs conseils municipaux respectifs.

Tour à tour, le maire de Levens, Antoine Veran, et le premier adjoint au maire de Saint-Blaise, Jacques Ghirlanda, ont accueilli les participants et introduit cette réunion avant de procéder à l'élection du Président.

Seul candidat, Jean-Jacques Carlin a été élu à la présidence du syndicat intercommunal avec 23 voix pour et un vote blanc.

« Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez », a commencé, comme il se doit, le successeur d'Honoré Colomas.

Poursuivant par un hommage à son prédécesseur, le Président-fondateur du SIVoM. « Je veux exprimer ma reconnaissance au Président du SIVOM Val de Banquière depuis sa création, Honoré Colomas, et à son directeur général de toujours, Georges Bermond ».



Jean-Jacques Carlin a rappelé combien le chemin parcouru par cet établissement public avait été important : « *Le SIVOM de « Saint-André/Falicon », créé en 1992, devenu « Val de Banquière » en 1994, ne s'occupait, à l'origine, que des crues de la Banquière. Aujourd'hui, il exerce de multiples compétences et emploie des centaines d'agents. Il est un pilier du service public dans nos Communes* ».

Les vice-président(e)s ont été ensuite élu(e)s à l'unanimité : Alexandra Teus (Saint-Martin-du-Var), George Reverte (Levens), Marie-Alice Hivet (Colomars), Jacques Ghirlanda (Saint-Blaise), Sylvine Mencio (Saint-André de la Roche), Ladislav Polski (La Trinité) et Bertrand Gasiglia (Tourrette-Levens).

Le Bureau se compose du Président et des vice-présidents, auxquels s'ajoutent les délégués suivants : Anaïs Tosel (Falicon), Patricia Fayolle (Aspremont), Raymond Michel (Castagniers), Annie Loi (Duranus) et Robert Agostini (La Roquette-sur-Var).



SIVoM Val de Banquière

21, boulevard du 8 mai 1945
06730 Saint-André de la Roche
Tel : 04 92 00 50 50
www.sivomvaldebanquiere.fr

Le Bureau d'Information Touristique au service des vacances d'été.

Les offices de tourisme* restent des repères pour de nombreux touristes mais aussi pour ceux qui restent sur place durant l'été. Rencontre avec ce service.

À Levens, Alexandre Ametis et Séverine Portejoie informent aussi bien les touristes de passage que les locaux.

On pourrait se demander si, à l'ère du numérique, les offices de tourisme ont encore un intérêt. Sur notre secteur et plus particulièrement en cette période estivale, la réponse est sans appel : oui. Que ce soit à Levens ou dans la Métropole Nice Côte d'Azur, les offices de tourisme restent des structures de référence pour qui veut passer de bonnes vacances.

Alexandre Ametis, Chargé du bureau explique :

Nous avons effectivement beaucoup plus de monde l'été que le reste de l'année. Il y a beaucoup de gens qui ne partent pas en vacances et qui veulent cependant organiser leur congé dans le secteur et pour pas trop cher. Tout ce qui tourne autour du terroir est très demandé, mais aussi les fêtes, les activités sportives...



« Trouver des activités »

« Il y a la clientèle locale et je pense notamment aux grands-parents qui ont eu leurs petits-enfants en vacances et qui ont voulu trouver des activités pour les occuper. Il y a aussi les touristes qui de plus en plus utilisent les outils numériques comme notre site internet ou les réseaux sociaux. Par ailleurs, nous avons perdu de l'attractivité en raison de la piscine municipale fermée » De mémoire d'anciens depuis son ouverture en 1958 on n'a jamais connu ça ».

En termes de chiffres, depuis le début de l'année 2020 la fréquentation est de 584 visiteurs. Contrairement à l'an dernier, la fréquentation était de 1228 visiteurs. Faute à la crise sanitaire puisque le bureau était fermé en raison du confinement jusqu'à mi-juin.

« J'étais vraiment très sceptique à cette saison estivale, au mois de Juillet nous avons contacté les hébergeurs de la commune pour prendre la température, leurs constats étaient très négatifs mais heureusement pour eux le mois d'août a été bien plus satisfaisant avec un taux de remplissage à 90% . Un plan de relance a été construit pour attirer prioritairement la clientèle française. Il s'est articulé autour d'une campagne Nice Côte d'Azur collaboratifs avec les deux Comités Régionaux du Tourisme de la Région Sud et Côte d'Azur France ».

« Encore une vraie utilité »

Alexandre Ametis remarque également l'intérêt de nombreux touristes pour les brochures. Le Bureau en détient de toute la Région, de surcroîts gratuits.

Des « petites » structures comme la nôtre a une vraie utilité. Nous connaissons bien notre territoire et pouvons conseiller. D'ailleurs, nous avons beaucoup de demandes pour l'hébergement, la restauration et l'arrière-pays niçois. Les gens aiment repartir avec ces documentations. On a encore besoin du papier. Les visiteurs dont beaucoup veulent découvrir les charmes de notre territoire, qu'ils soient culinaires, patrimoniaux ou naturels.



« A l'ère du numérique »

Pour tous ceux qui partent en vacances, l'office de tourisme était il n'y a pas encore si longtemps le passage obligé pour obtenir des renseignements. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes accèdent à ces informations sur le Web. L'objectif reste le même : conseiller et faire venir les gens chez nous. Le site internet est très prisé. Cette année, plus de 37 000 internautes de France et de l'étranger sont venus sur le site, l'an dernier nous étions à 29 000 pour la même période.

« Ce sont des outils très intéressants qu'il faut remettre à jour très souvent si on veut vraiment être au service des internautes. Notons également les pages Facebook, twitter, Instagram qui ajoutent aussi de la visibilité. » Rappelle Alexandre Ametis.



« Gérer l'après saison »

Malheureusement je ne suis pas devin, dans le contexte actuel de cette crise, je n'ai pas de réponse. Mais d'ores et déjà je peux vous dire que prochainement un Comité Consultatif Local du Tourisme va se mettre en place, composé d'élus et de socio-pros pour construire le tourisme local de demain en toute transparence avec la direction de l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur ».



Durant 4 semaines, Jessica a évolué au côté d'Alexandre Ametis, Chargé du Bureau.

« Je réside à Tourrette-Levens, il était pour moi évident de choisir Levens, pour mes connaissances et de promouvoir la commune. Un stage que j'ai trouvé très enrichissant tant professionnel que personnel », explique-t-elle.

Etudiante de 19 ans, Jessica trilingue (français, anglais et espagnol) avec des bases de Coréen a suivi un stage obligatoire en vue de la validation de sa deuxième année de BTS TOURISME.

« Sous la houlette de Monsieur Ametis, mon tuteur, j'étais chargée de l'accueil, de créer une base de données d'hébergements proposés à la location sur les communes environnantes et un reportage photo pour les réseaux sociaux. De plus, M Thierry Mieze Adjoint au Maire de Levens, délégué à la Culture et au Tourisme m'a confié la tâche d'élaborer un circuit touristique du Moyen-Pays Niçois basé sur la Culture avec un thème bien spécifique : Un musée à ciel ouvert .

J'ai pu mettre en œuvre des compétences étudiées au Lycée Paul Augier et j'ai approfondi mes acquis en matière de tourisme sur le territoire que j'habite. Cela m'a beaucoup plu aussi dans le sens où j'ai réalisé des tâches concrètes et utiles pour le Bureau. Merci à mon tuteur de m'avoir accueilli ! ».

* Le 1^{er} janvier 2019, l'Office de Tourisme est devenu un bureau d'information dépendant de l'Office de Tourisme Métropolitain. Son rôle au sein de la commune reste inchangé puisqu'il demeure toujours un acteur local du développement économique et touristique.

Cette transformation est la conséquence de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) qui a confié aux métropoles la compétence promotion du tourisme.

L'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur (OTM NCA) est un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) qui a pour objectif de mutualiser l'ensemble des moyens, d'animer et d'assurer une promotion forte, en réseau, de tout le territoire touristique métropolitain, soit 49 communes s'étendant du littoral au haut pays. Il regroupe 23 bureaux d'information et emploie plus de 100 personnes.

• du lundi au vendredi :

de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

• le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

09 62 66 85 84 – info.levens@nicedazurtourisme.com



**Limitez
vos déplacements
et mettez-vous à l'abri**



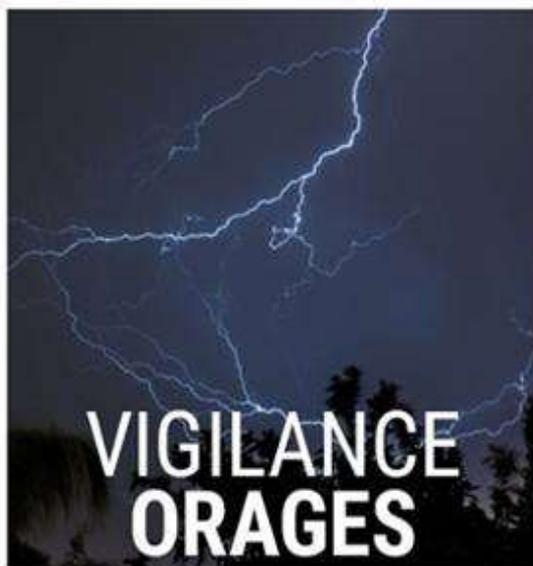
**Évitez les sorties
en montagne ou en forêt**



**Ne vous abritez pas
sous un parapluie, sous
les arbres ou contre
une paroi**



**Abritez-vous dans
votre véhicule**
(ni décapotable,
ni toit en plastique)



**Ne courez pas, ni marchez
à grandes enjambées**



**Mettez en sécurité
vos biens susceptibles
d'être endommagés**



**Évitez d'utiliser votre
téléphone et les appareils
électriques**



**Ne touchez en aucun cas
aux fils électriques
tombés au sol**



- **INFORMEZ-VOUS** auprès des autorités et de Météo France
- **SUIVEZ** les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- **RESPECTEZ** les consignes données par les autorités

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Antoine VERAN, Maire et Président
 Ghislaine ERNST, Adjointe et Vice-présidente
 Aline BAILLOT
 Jeannine PLANEL
 Monique DEGRANDI
 Maïmouna BONNEFOND
 Michel BOURGOGNE
 Evelyne DELAMARQUE
 Sonia MARTIN CASANOVA
 Paulette BOTHOREL
 Arlette CASSAR
 Colette MOERMAN
 Maryse DERRENBACH-NICOLAS
 Marie LUCET
 Rolande REVERTE
 Jacqueline MORENA
 Chantal MARTINI



Mise à jour du Registre des Personnes Fragiles Isolées (RPFI)

Dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, le CCAS utilise un registre nominatif pour contacter régulièrement, accompagner et protéger les personnes vulnérables de la commune, en cas notamment de risques exceptionnels (plan canicule, plan grand froid, épidémie...).

Pour rappel, la constitution de ce registre nominatif est une obligation légale.

Conformément aux articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire doit assumer, sur le territoire de sa commune, ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés.

Ainsi, ce registre nominatif permet de **recenser les personnes vulnérables et isolées.**

Les personnes pouvant figurer sur le registre :

Conformément à l'article R. 121-3 du Code de l'Action sociale et des familles, seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur le registre nominatif :

- Les **personnes âgées de 65 ans** et plus ;
- Les **personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail** ;
- Les **personnes adultes handicapées** bénéficiant le cas échéant de : l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ATCP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement pour personne handicapée, de la qualité de travailleur handicapé (conformément au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles) ; ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Le CCAS recueille les éléments relatifs à l'**identité**, à l'**âge** et au **domicile** des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, qui en font la demande.

Aussi, nous invitons les personnes concernées à s'inscrire auprès du CCAS par téléphone au 04 93 91 61 25 (un formulaire de renseignements est téléchargeable sur le site internet de la commune "<https://levens.fr>" ou disponible en Mairie, 5 place de la République – 06670 Levens).

Nadine Lapoirie vous accueille tous les jours
 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
 sauf le mardi après-midi et le week-end.
 Tél. 04 93 91 61 25





Elémentaire « St Roch »

La rentrée des classes

Une rentrée un peu particulière dans ce contexte de crise sanitaire, mais les petits levensois étaient heureux de retrouver le chemin de l'école.

Les effectifs de nos écoles sont plutôt stables :

- 335 élèves à l'école élémentaire St Roch
- 192 élèves à l'école maternelle Les Oliviers
- 12 élèves à l'école de Plan du Var

Soit un total de 539 élèves scolarisés sur la commune.



Plan du Var

Maternelle « Les Oliviers »



Nous souhaitons la bienvenue à Mr Alain STAEBLER, Directeur de l'école élémentaire St Roch nouvellement nommé, en remplacement de Mme Martine MALAUSSENA qui a pris une retraite bien méritée.

ATTENTION !!

DÉPÔTS SAUVAGES

INTERDITS



**Pour tout dépôt sauvage
vous encourez une amende
De 68€ à 1500€**



Pour les encombrants, vous pouvez les déposer en déchetterie, **celle-ci est gratuite pour les particuliers.**

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au samedi

de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Tél : 04 89 98 19 64

Toutes les infos:

www.nicecotedazur.org/environnement

Collecte le 1er mercredi du mois

• Contactez Allo Mairies au 39 06.

sur rendez-vous et gratuite pour les particuliers :



Cérémonie de la
FÊTE NATIONALE
Mardi 14 Juillet 2020



Dépôt de gerbe à l'occasion de la Saint Antonin



Ce qui s'est passé en images



Feu de la St Jean 2020 : la St Jean traditionnelle rassemblant toute la population ne pouvant avoir lieu à cause des conditions sanitaires, les 5 Mainteneurs levensois ont tenu à faire vivre la tradition en embrasant un feu symbolique, signe de fraternité et de partage.

Ils retrouveront toute la population pour l'édition 2021 !



Piedon le cirque fête ses 100 ans

Le plus petit cirque du monde a planté son chapiteau à Levens pour la 35e année consécutive, il se veut familial et convivial.

La famille Piédon, plusieurs générations réunies sur la piste travaille exclusivement avec des animaux domestiques (Chiens, chats, oies...)



La famille Piédon, Le Docteur Alain Frère, co-fondateur du Festival International du Cirque de Monte-Carlo lors de la première représentation accompagné de Thierry Mieze, Adjoint au maire de Levens et Gilles Maignant, Conseiller municipal, spécialiste du cirque.



Fête patronale de la Ste Anne à Plan du Var : messe célébrée par le Père Michel dont l'homélie a été très émouvante puis dépôt de la gerbe de la Municipalité



Nice Jazz Festival Métropole

Samedi 25 juillet

LOOKING UP PROJECT, HOMMAGE À MICHEL PETRUCCIANI : La formation est née en 2013, animée par la volonté de rassembler et de fédérer le plus grand public sur la musique de Michel Petrucciani; ce génial musicien et compositeur Français qui, malgré sa disparition prématurément, il y a 20 ans déjà, reste toujours aussi populaire.



Afin de célébrer sa musique, le quartet a revisité ses titres les plus connus sur un jazz enjoué, librement inspiré de l'univers de ce grand pianiste qui n'avait pas peur d'être populaire, et dont l'ambition était de jouer pour plaire et... être aimé.

Line Up : Jean-Baptiste Bolazzi : piano – arrangements, Guido Bombardieri (sax-clarinette), Stefano Bertoli (batterie), Sandro Massazza (contrebasse).



Fête Patronale de la Sainte Claire

Messe, Procession et Partage du Pain Béni offert par la Famille Peradotto.



Samedi 1^{er} Août

Vernissage au Portal de l'exposition AMSL Patchwork dont le thème "Liberté Totale" a permis aux visiteurs de s'évader dans un univers de couleurs grâce à des milliers de petits points assemblant plusieurs morceaux de tissu de tailles et de formes variées pour créer des ouvrages plus originaux les uns que les autres.



Samedi 19 Septembre

Vernissage des expositions de Bénédicte Watteau qui au travers de ses œuvres transmet ses émotions qu'elle reçoit au contact de la nature. Ses peintures sont un souvenir d'une bonne journée, calme et heureuse, d'un moment serein. Florent Dubreuil est passionné par l'astronomie depuis toujours; c'est une des raisons pour laquelle il a partagé cette vision nocturne du monde par l'intermédiaire de la photographie.



Ce qui s'est passé en images

Une belle initiative du Comité Départemental Olympique des Alpes-Maritimes.

Encadrés par des éducateurs, également réalisées par des athlètes confirmés, les enfants de 4 à 14 ans ont pu s'initier gratuitement à une quinzaine d'activités sportives dont l'athlétisme, le badminton, le baseball, l'escrime, le football, le hockey sur gazon, la pétanque, le tennis de table....

•La Caravane du sport a eu pour objectif de transmettre les valeurs du Sport Olympique que sont le respect, l'amitié et l'excellence.



Soirée d'exception à Levens avec Anne Carrère et ses musiciens pour « Piaf, le spectacle » offert par le Conseil Départemental.

Que dire de plus d'Anne Carrère que ce qui a été dit, écrit et partagé ?
« C'est la voix de Piaf du 21^e siècle, même si Edith Piaf est unique, c'est bien elle qui la représente le mieux actuellement, elle l'incarne presque à la perfection... »

Quand elle commence à chanter, ce « petit bout de femme » dégage une force et une émotion qui transportent le spectateur dans l'univers de Piaf.

A Levens, le temps s'est arrêté durant cette soirée musicale : le public conquis a ovationné cette chanteuse d'exception sublimée par des musiciens de haut vol et par une équipe technique de qualité.

Un show bien rôdé où humour et émotion se sont intimement unis dans le cœur des spectateurs avec un point d'orgue pour les morceaux incontournables du répertoire de la « Môme » devenus des tubes immortels du répertoire français.

Merci à vous Madame et à votre équipe pour ce moment d'exception que vous avez offert à tous les Levensoises et Levensois.



Ce qui s'est passé en images

Le Tour de France 2020 a traversé Levens malgré la pluie ! Quelles fierté et privilège. Ainsi, les Levensois ont pu être comblés de goodies de la caravane publicitaire qui fait partie de l'histoire du Tour.



Bravo à toutes les personnes mobilisées, aux associations, danse, foot, vtt, équitation, ainsi que nos vieilles voitures pour avoir fait ce tableau gigantesque et remarqué sur le stade.



Saint Antonin 2020



Malgré les contraintes sanitaires, la Saint Antonin a pu se dérouler sereinement dans le respect des traditions. Le Comité des Fêtes a proposé deux soirées qui ont rassemblé de nombreux Levensois. La soirée sur le thème de Disney a eu un énorme succès auprès des jeunes enfants venus nombreux accompagnés de leurs parents et/ou grands parents. Les traditionnels jeux des enfants à la colline ainsi que la course du Sargier ont rendu festive cette veille de rentrée scolaire. Quant au jour J, le 2 septembre, tout le monde était au rendez-vous. Après le réveil matinal au son des fifres et tambours, la Grand Messe a rempli l'église St Antonin où chaque fidèle a pu adorer les reliques du Saint, de loin, en respectant les gestes barrières.



C'est avec un immense plaisir que M. le Maire Antoine Veran, accompagné de Mme Dominique Estrosi-Sassone, Sénatrice M. Eric CIOTTI, Député, M. Yoann Toubhans, sous-préfet Nice-Montagne, a procédé à l'inauguration de la salle de l'Ancienne Mairie ainsi que des nouvelles structures de jeux installées dans le jardin public. A l'issue des allocutions, M. Eric Ciotti a annoncé la construction d'un collège sur la commune de Levens pour la rentrée 2025. Cette annonce a été applaudie chaleureusement par l'ensemble des Levensois.



Ce qui s'est passé en images

Saint Antonin 2020





Esti'Vales

Soirées Estivales saison 2020. Une saison particulière.

Le Département, un acteur de premier plan.

Aurions-nous imaginé une telle situation ?

Est-ce que le Docteur Alain Frère, lorsqu'il y a plus de vingt ans lançait les Soirées Estivales, aurait pensé vivre un tel scénario ?

Face à cette pandémie, face aux hésitations du gouvernement, le département des Alpes-Maritimes a maintenu les Soirées Estivales. Une décision prise par le Président du Département Charles-Angé Ginesy et le Président de la Commission des Finances départementale Eric Ciotti : *"Le Département, en tant que 1er partenaire de la culture dans les Alpes-Maritimes, avec plus de 17 millions d'euros dédiés à cette politique, se doit de répondre présent au rendez-vous de la reprise économique dans tous les domaines, un engagement politique assumé auprès des maralpins"*.

Dans le respect des contraintes sanitaires, certes fluctuantes, vous vous êtes déplacés nombreux à Levens dans le respect des mesures sanitaires. Merci.

Un programme hétéroclite vous a été présenté. Beaucoup de découvertes.

Nos remerciements à Régis, Sonia, Claude, Michèle, Elisabeth, Gilles, Evelyne, Isabelle, Guy sans qui nous n'aurions pu vous recevoir.

Un grand merci à Manu, sans qui rien n'est possible et pour qui rien n'est impossible.



Oc Brothers



Live music show 80

A l'année prochaine !



Les 4 Barbues

De gauche à droite: Thierry Mieze Adjoint au Maire délégué à la Culture et au Tourisme, Anne Marie DUMONT Vice Présidente chargée de la Culture du Département des Alpes-Maritimes et Michèle Castells, 1^{er} Adjoint au Maire.



La troupe du rhum



ULTRA TRAIL CÔTE D'AZUR MERCANTOUR

L'évènement rassemblant 1600 coureurs le jeudi 3 septembre, 22 heures, sur le Grand Pré de Levens. Les concurrents de l'épreuve maîtresse, l'Ultra-Trail Côte d'Azur Mercantour, ont pris le départ pour 130 kilomètres en pleine nature. L'évènement sportif initialement prévu du 3 au 6 juin a certes été reporté pour cause de crise sanitaire liée à la Covid-19, mais il a finalement bien eu lieu.

Avec en ouverture un concert par l'orchestre « Mémoires » offert par le Département des Alpes-Maritimes.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Comme chaque année, le Forum des Associations a été un moment fort de la vie de la commune.

Ce sont quelques 40 activités sur les 62 répertoriées sur Levens, qui ont été présentées ce jour-là à la population venue nombreuse pour s'informer et faire son choix. M. le Maire et Mme Bicini, Adjointe à la vie associative, étaient ravis de rencontrer chacun des acteurs de ce tissu associatif qui représente un véritable vecteur de lien social.

Dans le respect des règles sanitaires, toutes les activités vont pouvoir reprendre après un long moment d'arrêt, pour le plus grand bonheur de tous.

Plus de renseignements 04 93 91 61 10 service Vie associative.



Dimanche 13 Septembre. Première manche du championnat Open Free jeune.



www.amsltriallevens.fr
06 88 82 28 23
contact@amsltriallevens.fr



Dimanche 20 Septembre
Championnat de Ligue
de Provence



SOLIDARITE COMMUNE DE LEVENS / VALLEES SINISTREES :

MERCI à toutes et tous pour votre mobilisation remarquable en tant que donateurs, en tant que « trieurs » de collecte, en tant que chauffeurs et assistants pour l'acheminement en véhicules sur les communes sinistrées.



Si vous souhaitez faire un don. 2 possibilités le Département ou la Métropole

Faire un don par Chèque. Merci de le rédiger à l'ordre du Trésor Public et de l'envoyer à l'adresse suivante :

Département des Alpes-Maritimes

Solidarités 06

Centre administratif départemental

147 boulevard du Mercantour - B.P 3007

06201 Nice Cedex 3

Via le formulaire "Fonds d'urgence Métropole"
sur: www.nicecotedazur.org

ou effectuer un virement "Fonds d'urgence Métropole"
depuis votre compte bancaire.

Pour toute question, un numéro est à votre disposition :
04 97 13 29 99





XCO #2 / XCE #2

16 > 18 OCTOBRE 2020

LEVENS (06)

UCI CLASSE 1

COUPE DE FRANCE

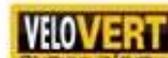
SKF



ANNULEE



VILLE DE LEVENS



EXPOSITIONS

**BENEDICTE WATTEAU, peintre
FLORENT DUBREUIL, photographe**

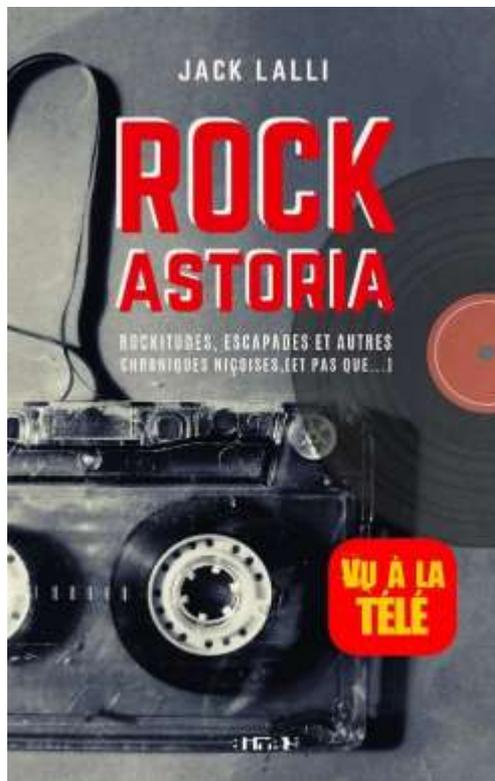
Jusqu'au 25 Octobre



LES ARTISTES DE LEVENS

31 Octobre au 31 Janvier 2021

Vernissage le 31 Octobre à 11 heures



**Samedi 31 Octobre
à 15 heures**
Dédicace de Jack Lalli
séance de présentation
de son 1er livre
ROCKASTORIA



Arpenteur de métier, géomètre topographe depuis « pffff » des lustres, il est surtout connu comme rédacteur de journaux, de magazines locaux et nationaux, animateur de radios C'est notre Philippe Manœuvre niçois en fait ... Avec un soupçon de Professeur Choron, un grand zeste de Desproges, fan de BD d'humour, SF, de cinéma et musique rock, blues, soul, jazz ... Bref un drôle de numéro ce Jack Lalli qui nous conte sa storia agitée !!! un must

Jack ne possède pas de grandes connaissances techniques en musique ; ce n'est pas, à proprement dit, « un musicien » ; mais comme il le dit : « il n'est pas nécessaire de savoir lire une partition, car la critique procède de l'écoute et de l'écoute seule, non ? Un contact entre deux sensibilités, celle de l'artiste qui a conçu son œuvre et celle de l'amateur qui l'apprécie ».....

Jean-Paul Fouques
www.rockstoty.info - www.jacklalli.com



Naissances

03/06 BRAHIM Neyla
26/06 MORENO Fabio

20/07 PERRIN LADJ Ally-Rose

02/08 MAZZA Mila
14/08 QUELART Théo

15/09 BERTONE Raphaël



Tous nos vœux de bonheur aux heureux parents



Mariages

Toutes nos félicitations aux heureux mariés



samedi 20 juin
Karine Rainero et Nicolas Lefebvre



samedi 4 juillet
Océane Bellon et Florian Chiane

08/08 Catherine Cosso et Fabrice Guillermier
22/08 Célia Sacchi et Franco Cassisi



Décès

12/06 COPPA Jeannine
 04/06 NOUIR Abdallah
 16/06 BOURREL Claude
 18/06 BJELOVUK Vukosava
 18/06 DURAND Martine
 28/06 THIBAUT Yvette
 28/06 GARCIA François
 29/06 AGERON Liliane

08/07 CHOVEAU Marc
 12/07 WARSON Marcel
 12/07 BRUNO Henri
 11/07 RUSSO Louis
 13/07 BEGNIS Henry
 24/07 MALAUSSENA Pierre
 21/07 CAVASSA Gérard

08/08 GENTI Julia
 26/08 BRUNENGO Mireille
 19/08 THEBAUT Monique

05/09 PAGE Léone
 05/09 ROGNONE Thérèse
 07/09 ALICOT Jérôme

Nos condoléances émues aux familles



Directeur de la publication : Antoine VERAN

Rédaction : Antoine VERAN, Michèle CASTELLS, Thierry MIEZE, Ghislaine BICINI, Eric BERNIGAUD,
 Aline BAILLOT, Valérie GUIDO, Service Communication

Photos : Ghislaine BICINI, Thierry MIEZE, Claude MENEVAUT, Service Communication, Club Photo AMSL, Pascal TACCONI,
 DEPARTEMENT 06, METROPOLE NCA

Impression : GRAPHY 1457 Rte de Frontenas 69620 Theizé - imprimé en 2500 exemplaires

N° ISSN: 1274-7823. Dépôt légal à la parution

Le site internet de la Commune



La Commune de Levens

Plus proche de vous
www.levens.fr

